

ESTIAM

Responsable de la protection des données des organisations

BAC +3 Niveau 6

Manager de projet en informatique

BAC +5 Niveau 7

Contact

Ensemble scolaire Saint-Louis

Centre de formation

Clos Soubeyran BP 518

26402 Crest

Tel: (+33) 04 75 25 66 38

www.stlouis26.eu

marie-laure.blanc@stlouis26.eu

SIRET 77940962200015

Numéro déclaration d'activité 82 2600688 26

[Niveau 6 Titre RNCP 35680](#)

[Niveau 7 Titre RNCP 35585](#)



Objectifs

Il y a 50 ans, les technologies de l'information étaient synonymes d'outils d'automatisation. La majorité des projets avaient pour unique objet l'automatisation d'un processus existant afin d'en réduire les coûts. La question du « Traitement » est alors à l'avant-scène. Les données ne sont considérées que dans les limites de leurs apports au bon accomplissement des traitements.

Dans le même temps, une nouvelle autorité publique de contrôle voit le jour : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En 2004, les pouvoirs de contrôle et de sanction de la CNIL sont renforcés et la fonction de Correspondant Informatique et Libertés (CIL) est créée.

La présente certification permet de certifier les compétences de professionnel(e)s directement opérationnel(le)s, capables d'appréhender profondément le RGPD et de guider chaque département des organisations vers une conformité des traitements des données, véritable levier de performance.

La certification cible également les exigences de compétences en Administration Informatique des entreprises de toutes tailles et son champ d'action concerne tous les secteurs d'activités.

Elle répond aux besoins à la fois larges et techniques du maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information et en particulier la démarche proactive d'évolution des plateformes informatique en réponse aux besoins des entreprises et de leurs équipes.

Les Administrations évoluent dans un environnement qui se complexifie. Outre les compétences purement techniques – évidemment indispensables – ils doivent aussi poser des diagnostics, rechercher des solutions, faire évoluer les procédures en plus de l'aspect légal.

Compétences

1 - Administrer la mise en œuvre du projet informatique :

Gestion des erreurs informatiques	Pilotage du support utilisateur
Prévention des problèmes	Définition du processus d'assistance
Définition du processus d'assistance	Intégration des systèmes
Mobilisation des compétences informatiques nécessaires	Préparation des tests d'acceptation
Préparation des documents supports	Conduite des changements
Automatisation	Fiabilisation du système informatique
Partager les objectifs du projet	Veiller au respect de la méthode
Collaborer avec les différents départements ou services de l'organisation pour identifier les processus organisationnels	

2 - Maintenir le système informatique en condition opérationnelle optimale :

Prévention des risques informatiques	Gestion de la sécurité de l'information
Veille de la fiabilité du système informatique	Gestion de l'information et de la connaissance
Mise en place des ressources informatiques	

3 - Faire évoluer le système informatique :

Veille technologique	Gestion de projet
Planification des opérations de maintenance informatiques	Pilotage du respect des délais du projet informatique

Prérequis

Titre de niveau 6 : Diplôme de BTS Systèmes numériques, BTS Services informatiques aux organisations, DUT informatique, L2 informatique, ou certification professionnelle Niveau 5 (Eu) ou formation validant 120 ECTS.

Titre de niveau 7 : un titre de niveau 6 en informatique.

Enseignements

Administration des serveurs	Cloud (Microsoft Azure)
Cyber sécurité et CISCO	Bases de données SQL
Programmation orientée Objet	Programmation mobile et embarquée
Développement d'applications Web client / serveur	Gestion de projet
Cycle MASTER	Exp. Technique + Management de projets

Modalités et délais d'accès

- Retraits des dossiers de candidatures et inscriptions à partir du mois de janvier (nous contacter) ;
- Adaptabilité possible de la formation aux personnes en situation de handicap (nous contacter) ;
- Commission de validation des dossiers en avril-mai ;
- Entretien individuel en mai ;
- Décision définitive de validation des candidatures fin juin ;
- Date d'entrée en formation : octobre sous réserve d'un contrat en entreprise

Personne en situation de handicap

Notre établissement étudie de manière individualisée avec chaque personne en situation de handicap (PSH) : l'accessibilité des locaux, l'accessibilité des outils et matériels pédagogiques, et l'adaptation des modalités d'examen. Au sein de notre personnel, un référent PSH dédié à ces fins vous accueillera et vous précisera toute mesure d'accompagnement.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques, exercices pratiques, et travaux dirigés en informatique en plus des travaux pratiques et du suivi des projets.

Méthodes d'évaluation

Pour obtenir la certification, les candidats en formation sont soumis :

- A une validation des compétences pour chacun des blocs, au moyen de différentes évaluations ponctuelles et d'un projet global s'étalant sur l'ensemble de l'année.
- A l'évaluation de l'expérience acquise en entreprise par l'employeur.
- A une évaluation finale de synthèse des missions menées en entreprise.

Perspectives d'embauche

Les emplois sont dans les services informatiques des entreprises. Les métiers de l'informatique correspondent souvent à des postes de Cadres autonomes. La position hiérarchique dépend de la taille de la société et donc du service informatique.

- Responsable de la Protection des Données des Organisations, manager de projets en informatique
- Administrateurs(trices) des Systèmes d'Information travaillent sous la responsabilité :
 - du Directeur des Système d'Information (grande structure)
 - du Directeur Administratif et Financier responsable de l'informatique (structure moyenne)
 - du Dirigeant principal (petite structure)

Selon leur expérience, ils sont amenés à encadrer des techniciens informatiques dans le cadre de projets de déploiement ou bien des équipes d'administrateurs réseaux par exemple.

Les Administrateurs(trices) des Systèmes d'Information travaillent avec l'ensemble des services de l'entreprise pour lesquels ils sont le plus souvent prestataires lorsqu'ils sont en société de service (ESN) mais aussi dans les grandes sociétés. Dans les PME et TPE, ils sont souvent prescripteurs de l'évolution des outils informatiques en réponse aux

demandes des différents services ou acteurs, voire responsables du fonctionnement de l'informatique dans sa globalité.

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage ?

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

L'âge maximum est de 29 ans (révolus, 30 ans moins 1 jour).

L'âge maximum peut être porté à 34 ans (révolus, 35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'un an entre les 2 contrats.

Durée et déclinaison de la formation

BAC +5 : Sa durée est de 12 mois, elle est composée de périodes en entreprise (parfois plusieurs semaines consécutives), entrecoupées de périodes au CFA, pour répartition d'environ 70% du temps en entreprise, et 30 % en CFA. Ce rythme d'alternance est particulièrement adapté aux contraintes des managers et permet aux étudiants de mieux s'intégrer.

BAC +5 : Sa durée est de 24 Mois, en alternance sous contrat d'apprentissage.

Poursuite d'études et passerelles

Les poursuites d'études à privilégier est une poursuite de cursus vrs le titre RNCP manager de projet en informatique de niveau 7

Coût

Aucun frais d'inscription, aucun frais de formation.

Le salaire de l'apprenti – contrat d'apprentissage

Si vous souhaitez réaliser un contrat d'apprentissage ou que vous vous trouvez déjà en apprentissage, il faut savoir que la rémunération est différente en fonction de votre âge mais également de votre année d'études.

Vous pouvez signer un contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans.

Le montant du Smic net perçu par le salarié dépend de l'entreprise concernée et de certaines cotisations liées au secteur d'activité.

	- 18ans	18 – 20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ère année	27% Smic	43% Smic	53% Smic	Salaire le+ élevé entre le Smic et Salaire Minimum
2 ème année	39% Smic	51% Smic	61% Smic	
3 ème année (Red.)	55% Smic	67% Smic	78% Smic	
Au 01/01/2024	EUROS (€)			
Valeur du SMIC	Horaire	Mensuel	Annuel	
Brut	11.65	1766,92	21203.04	

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>